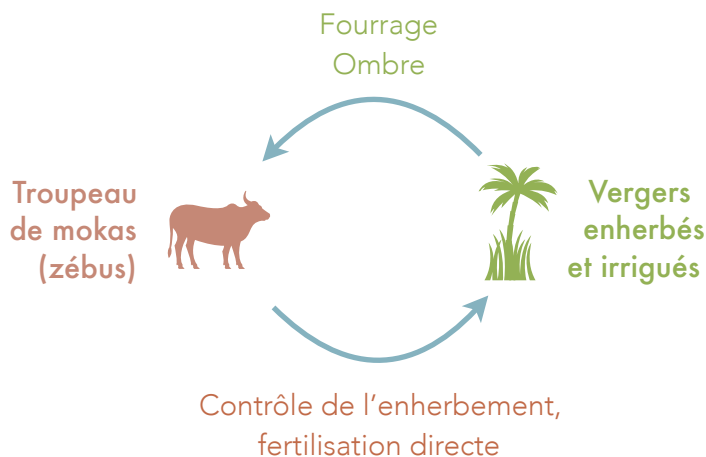




**Système rencontré :** Pâturage de bovins de race moka dans des vergers de la zone littorale ouest, avec mise en place d'un fil électrique qui délimite la zone de pâturage et d'une rotation sur différentes parcelles, afin de contrôler l'enherbement des vergers tout en tirant profit de la biomasse pour nourrir les animaux.



Altitude : 200m



## LE BOEUF MOKA

La Moka est une **race de zébu** endémique de la Réunion, reconnue officiellement par le ministère de l'agriculture en 2015. Elle trouve ses origines dans différentes importations d'animaux (bovins de Madagascar et d'Asie mais aussi animaux provenant du Yémen, qui accompagnèrent l'importation du café). Les bœufs étaient utilisés notamment au XIXème et début XXème comme « bœuf-charrette » pour le transport des cannes à sucre et le ravitaillement de zones montagneuses difficiles d'accès, mais les vaches servaient aussi à la production de lait. Les derniers représentants de la race se concentrent aujourd'hui dans la partie ouest de l'île, où leur **robustesse** leur permet d'évoluer dans un milieu contraignant, soumis à des périodes de sécheresse. Le cheptel est estimé à 300 bêtes tout âge confondu, dont 214 animaux bouclés, ce qui en fait une des **racés menacées d'abandon** pour l'agriculture. Des projets de revalorisation de la race sont envisagés notamment via le développement de l'agrotourisme et de la vente, en circuits courts, des produits issus de leur élevage.<sup>1</sup>

## UN PARTENARIAT ENTRE ÉLEVEUR ET PRODUCTEURS DE FRUITS

En coordination avec les producteurs de fruits d'un même territoire, selon le calendrier de production, **l'éleveur installe un fil électrique pour clôturer une zone de pâturage sur une parcelle de verger** (manguiers, grenadiers, bananiers, avocatiers), en fonction de la hauteur de l'herbe et des limites de la parcelle. Les **animaux, adaptés à la chaleur du littoral** et ayant des **besoins alimentaires plus faibles** que les races importées de métropole, y pâturent alors jour et nuit, jusqu'à ce que l'herbe soit rase. L'éleveur installe alors un autre paddock sur une parcelle prête à accueillir les animaux, et **déplace le troupeau en fonction des ressources disponibles**.

## GESTION DE L'ENHERBEMENT DE VERGERS PAR LE PÂTURAGE DE BOEUF MOKA



FIL ÉLECTRIQUE



ZONE D'ABREUVEMENT



SURVEILLANCE DES ANIMAUX

Les animaux ne reçoivent **aucun complément l'été** (sauf écarts de triage, provenant des vergers de manguiers notamment), car l'herbe repousse assez vite pour fournir une quantité de biomasse suffisante pour satisfaire les besoins des animaux. L'éleveur complète cependant le pâturage par des **drèches de brasserie l'hiver**, lorsque la pousse ralentit avec la diminution des précipitations. Du côté des producteurs de fruits, **la présence des ruminants leur permet de contrôler l'enherbement bénéfique au verger** (il favorise les régulations biologiques par des communautés d'auxiliaires, améliore la structure du sol, limite l'érosion, préserve l'humidité du sol<sup>2</sup>) en se passant des travaux de désherbage (chimique comme mécanique), et en profitant d'une fertilisation organique qui a un effet à long terme sur le développement des vergers<sup>3</sup>. Ainsi, **les intrants achetés** (fourrages et aliments pour bovins, desherbants ou travail de désherbage mécanique, engrais) **sont en partie substitués par des services éco-systémiques** qui découlent de l'intégration cultures-élevage.

À titre d'exemple, au début du mois d'avril, une trentaine d'animaux (dont 15 mères et deux taureaux) pâturaient pendant 3 à 4 jours sur une parcelle d'environ 1 ha, avec un temps de retour d'environ 3 semaines.

L'éleveur accorde du temps matin et soir à l'observation du troupeau et au maintien d'un lien avec les animaux, puis à la vérification de l'eau et des clôtures.



L'éleveur a développé cette interaction avec plusieurs producteurs, sur une trentaine d'hectares de vergers. Le partenariat ne fait pas l'objet d'une rémunération, il s'agit d'un échange entre ressources fourragères d'une part et service de fauche - fertilisation d'autre part.

En attendant d'autres débouchés, l'éleveur vend ponctuellement des animaux vivants à des particuliers. L'avantage de ce mode de commercialisation est l'absence de frais de transport et d'abattage. Cependant, l'écoulement des animaux reste incertain.

### CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Système basé sur la complémentarité de deux ateliers (parcelles enherbées et non traitées, ruminants rustiques) et sur des relations de confiance entre producteurs et éleveur.
- Bon aménagement des paddocks : fils électriques, point d'abreuvement.
- Animaux habitués au fil électrique et aux déplacements.
- Maîtrise de la rotation pour satisfaire les besoins des animaux tout en évitant le sur-pâturage et la dégradation des arbres fruitiers.

### CRITÈRES DE SATISFACTION DE L'ÉLEVEUR

- Travail dans la nature, fondé sur l'observation
- Bon état corporel des animaux
- Conservation des caractères de la race moka
- Animaux calmes et dociles

### LIMITES

- Absence de semence conservée de la race, ce qui limite les choix de reproduction et ne permet pas de conserver la génétique d'un « bon » taureau
- Débouché incertain pour les produits issus de l'élevage.

## L'INTÉGRATION CULTURE-ÉLEVAGE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Ce système, mis en place sur un territoire anciennement couvert par une monoculture de canne à sucre (culture qui s'est révélée peu productive sur des sols peu profonds, ce qui a placé des agriculteurs dans une situation économique difficile), montre la pertinence de **systèmes diversifiés et fondés sur des principes agrocécologiques**. En effet, ces systèmes se montrent à la fois plus autonomes, plus résilients, et plus respectueux de l'environnement (notamment vis à vis de la qualité des sols, de l'eau, et de la lutte contre l'érosion, enjeux majeurs sur l'île de la Réunion). Ils permettent également de **favoriser les liens sociaux** entre agriculteurs (échanges ou mutualisation entre éleveurs et producteurs de végétaux sur un même territoire) et avec la population locale via la commercialisation des produits en circuits courts.

Références : <sup>1</sup> Institut de l'élevage (2016). *Petit journal des races locales à petits effectifs*. Bulletin d'information n°4, 6p. • <sup>2</sup> IT<sup>2</sup> (2018). Manuel du planteur bananier : enherbement. Disponible sur le site IT<sup>2</sup> ou sur le site [ecophytopic.com](http://ecophytopic.com). • <sup>3</sup> Chabalié et al (2020). Guide de la fertilisation organique à la Réunion. Cirad, Chambre d'agriculture de la Réunion, 302p.